

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 41
Pouvoirs : 4
Votants : 45

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 02/07/2020

Le 9 juillet 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtítia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Sandrine CHATELARD (Remplaçante Daniel DOMPOINT), Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT (remplacé par Sandrine CHATELARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Richard PACCAUD (Pouvoir Stéphanie PALLIER), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gabriel AUMONIER

OBJET : ENVIRONNEMENT – CIBEINS – Proposition de scénarios de gestion sylvicole du Domaine de Cibeins dans le cadre du plan d'aménagement forestier.

M Frédéric VALLOS, vice-président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle que le domaine de Cibeins situé sur les communes de Misérieux et Ars-sur-Formans est en grande partie propriété de la CCDSV. Pour garantir la gestion forestière du site, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée s'est rapprochée de l'Office National des Forêts (ONF) pour solliciter le passage en régime forestier, qui permettra l'établissement et la mise en œuvre d'un programme de gestion et d'exploitation forestières pluriannuel.

L'ONF indique que deux scénarios d'exploitation forestière sont envisageables. Le premier scénario correspond à une « sylviculture classique » et envisage une coupe d'arbres variant entre 100m³ et 550 m³ par an avec une intervention sylvicole plus marquée tous les 8 ans. Le volume de bois total évacué sur 20 ans pour ce premier scénario est estimé à 3670 m³.

Le second scénario correspond à une « sylviculture adaptée au contexte local ». Il envisage une intervention de coupe plus régulière (tous les 4-6 ans pour les jeunes futaies et tous les 2 ans pour les futaies adultes). Ce deuxième scénario envisage une coupe d'arbres variant entre 50 m³ et 200m³ par an pour un volume total de bois évacué sur 20 ans estimé à 2900m³.

Malgré une perte économique liée aux produits issus des coupes effectuées (-21% de volume de bois extrait entre le scénario 2 et le scénario 1), le scénario 2 semble répondre aux enjeux forestiers, environnementaux et touristiques du domaine de Cibeins et permettra d'effectuer une intervention en cohérence avec les attentes sociétales du secteur.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE DIRE** que le scénario 2 répond aux attentes environnementales et sociétales du Domaine de Cibeins ;
- ✓ **DE VALIDER** le choix du scénario 2 pour la réalisation du volet opérationnel du plan d'aménagement forestier ;
- ✓ **D'AUTORISER** l'Office National des Forêts à poursuivre l'élaboration de son plan d'aménagement forestier sur la base du scénario 2 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer tous documents à intervenir.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

13 JUIL. 2020

A Trévoux, le 09/07/2020

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200709-2020C95-EN

Affichage le :

13 JUIL. 2020

Le Président,
Marc PECHOUX

